

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 6 mai 2019

Présents: MM. Marc BOLLAND  
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE, Mireille HABETS  
Françoise NOSSENT  
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président  
Echevins  
Présidente du CPAS ff  
Directrice générale

**objet : ORDONNANCE DE POLICE – FOIRE DE L'ASCENSION 2019.**

**LE COLLEGE,**

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Complémentaire à l'arrêté de police du 27 juin 1995 réglementant les mesures de circulation lors des fêtes périodiques ;

Considérant que le jeudi 30 mai 2019 se déroule le grand marché de l'Ascension et qu'une déviation est mise en place par la rue Fafchamps et la rue Julien Ghuysen ;

Considérant la nécessité de libérer quelques places de parking :

- en face de la poste pour l'installation de deux activités foraines, le mercredi 29 mai 2019, à partir de 18h ;
- en face de l'église, place Sainte-Gertrude, pour l'installation de deux chapiteaux et de deux chalets, le mercredi 29 mai 2019, à partir de 8h jusqu'au vendredi 31 mai 2019, 12h ;

**ORDONNE à l'unanimité :**

Article 1 : La circulation et le stationnement sont interdits rue Entre-deux-Villes, du n° 58 jusqu'au rond-point de la place Sainte-Gertrude, le jeudi 30 mai 2019, de 6h à 20h. Le tronçon compris entre les numéros 35 et 38 de la place Sainte-Gertrude est, quant à lui, interdit au stationnement et à la circulation dès le mercredi 29 mai 2019, 18h jusqu'au jeudi 30 mai 2019, 20h.

Article 2 : Le stationnement est interdit sur les emplacements de parking public situés Place Sainte-Gertrude (en face du parvis de l'église), du mercredi 29 mai 2019, 8h au vendredi 31 mai 2019, 12h.

Délibération du Collège communal  
en date du 6 mai 2019

Suite – **objet : ORDONNANCE DE POLICE – FOIRE DE L'ASCENSION 2019.**

Article 3 : La circulation des véhicules est interdite rue Trou du Loup, dans le sens de la rue Troisfontaines vers la rue de l'Institut, le jeudi 30 mai 2019, de 8h à 22h.

Article 4 : La circulation des véhicules est interdite rue André Ruwet, dans le sens de la rue de l'Institut vers la rue Troisfontaines, le jeudi 30 mai 2019, de 8h à 22h.

Article 5 : Les présentes mesures seront portées à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 6 : Les contrevenants à la présente ordonnance de police sont passibles de peines de police.

Article 7 : La présente ordonnance sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au TEC, au Dirigeant de la Police locale de Blegny et au Service des Travaux pour suite utile.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,  
(s) Ingrid ZEGELS

Le Président,  
(s) Marc BOLLAND

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,



Le Bourgmestre,

